

Conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du mardi 14 mars 2023

Membres présents :

Collège des professeurs : Nathalie BARANDON, Anaïs DANET, Alexandre DENOYER, Georges DURRY, Guillaume GELLÉ, Béatrice MARIN, Hamid MORJANI, Dominique ROUX

Collège des autres enseignants : David ANNEBICQUE, Ahlem ARFAOUI, Jean-Marc BASCOURRET, Sandrine DHONDT-CORDELIER, EL HAGE Suzanne, Françoise LE NY, Emmanuel RIGUET

Collèges étudiants : Axel BUGNOT, Justin DEBEVE, Mohamed Baba FAYE

Collège BIATSS : Emmanuel BONNET, Virginie BRULÉ-PINTAUX, Nathalie HUMBERT, Philippe POPLIMONT, Frédéric VELARD

Personnalités extérieures : Patricia DURIN, Colette THOMAS

Membres représentés :

Clara DUFOUR donne pouvoir à Justin DEBEVE

Linda MFENJOU donne pouvoir à Mohamed Baba FAYE

Aude GALLAND et Arnaud HUGUEL donnent pouvoir à Guillaume GELLÉ

Ambre PERRIGUEY donne pouvoir à Nathalie HUMBERT

Jean-Luc PROST donne pouvoir à Philippe POPLIMONT

Membres excusés :

Corinne DHILLY, Clara DUFOUR, Aude GALLAND, Isabelle HELIOT-COURONNE, Arnaud HUGUEL, Véronique MARCHET, Linda MFENJOU, Ambre PERRIGUEY, Jean-Luc PROST, Emmanuelle WALTER

Invités de droit :

Laure CASTIN, directrice générale des services

Hélène ŒUF, Agent comptable

Invités :

Essaid AIT-BARKA, Tamar BALAN, Laure CASTIN, Marianne CARLIER, Christophe CLEMENT, Sébastien CORVAISIER, Marie-Renée DE BACKER, Olivier DUPERON, Edwige HELMER-LAURENT, Mélanie HOFFERT, Damien JOUET, Anne JUSSIAUME, Marc LABROUSSE, Emmanuelle LECLERCQ, Thierry LETELLIER, Aurore LONCHAY, Laurent LUCAS, Matéo MEVIZOU, Jimmy MOREL, Marie OLIVIER, Patrick RAVAUX, Yannick REMION, Valérie ROQUILLY, Isabelle TITEUX-PETH, Marie-Odette VICTOR.

Ordre du jour :

1. Point d'information

2. Approbation de PV :

- Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022

3. Questions financières :

- Compte financier
- Révision des tarifs de l'imprimerie centrale

4. Accréditation des formations pour le contrat 2024-2028

5. Questions ressources humaines :

- Promotion interne dans le corps des professeurs des universités

6. Questions statutaires :

- Modification des statuts de l'URCA
- Statuts du Centre de don de corps

7. Questions pédagogiques :

- Relevés de décisions de la CR du 13 décembre et du 14 février 2023

8. Questions recherche :

- Relevé de décisions de la CFVU du 13 décembre 2022 et du 14 février 2023

9. Questions diverses

La séance débute à 14h05.

Monsieur Olivier DUPERON donne lecture des pouvoirs et rappelle les points de l'ordre du jour.

1. Point d'information :

Monsieur le président informe les conseillers qu'il a pris deux arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux de l'établissement à l'égard de monsieur Quentin JULLIARD, son dossier étant actuellement en cours d'instruction par la section disciplinaire.

Au niveau des candidatures sur Parcoursup, madame Emmanuelle LECLERCQ rappelle que les candidats peuvent finaliser leurs dossiers et confirmer leurs vœux jusqu'au 6 avril 2023. Elle explique que le nombre global de vœux formulés cette année a augmenté de plus de quatre mille vœux en comparaison avec l'année dernière. En licence, quarante mille vœux sont formulés en 2023, avec une attractivité classique pour les licences psychologie, STAPS, sciences-économiques et gestion et droit sur les sites de Reims et Troyes. Les licences dans le domaine de la santé attirent massivement les candidats avec une hausse de plus de 1 398 vœux en comparaison avec l'an passé. Le nombre de vœux est en hausse également pour l'IUT RCC et l'IUT de TROYES, sauf en génie mécanique. Des hausses significatives du nombre de vœux ont été constatées en économie et gestion, en licence de

mathématiques et en génie civil, et dans les licences des sciences de l'éducation parcours pluridisciplinaires et dans les parcours préparatoires au professorat des écoles.

Madame Emmanuelle LECLERCQ signale que les vœux formulés en baisse concernent le parcours des arts du spectacle vivant, l'informatique, la géographie et l'histoire.

Monsieur le président précise que ces augmentations correspondent aussi à l'augmentation du nombre des étudiants conduisant mécaniquement à une hausse de vœux mais pas potentiellement à une hausse du nombre d'inscrits.

Monsieur le président informe les conseillers de l'arrivée de madame Valérie ROQUILLY, en qualité de directrice générale des services adjointe.

Madame Laure CASTIN indique que madame Valérie ROQUILLY occupera, dans un premier temps, le poste de contrôleur interne et travaillera étroitement avec les directions centrales sur la mise en place des procédures internes de gestion.

Madame Valérie ROQUILLY présente son parcours d'études.

Monsieur le président rappelle que madame Laure CASTIN a été nommée directrice générale des services par intérim en remplacement de monsieur Etienne DESMET dans l'attente du recrutement d'un nouveau directeur général des services.

Monsieur Olivier DUPERON indique que madame Emmanuelle WALTER remplace madame Christelle LECLERCQ dans le collège « autres enseignants » du conseil d'administration.

2. Approbation de PV :

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'une correction sera apportée au procès-verbal du 6 décembre 2022 à la demande de monsieur Emmanuel RIGUET.

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022 est soumis au vote.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022, sous réserve de la modification à apporter, **à l'unanimité.***

3. Questions financières :

➤ Compte financier de l'exercice 2022

- Constitution du compte financier

Madame Hélène ŒUF rappelle que le compte financier concerne les opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et qu'il est établi par l'agent comptable en étroite collaboration avec la direction des affaires financières au début de l'exercice suivant. Le compte financier est visé par le président qui certifie que ce compte retrace les comptabilités dont il est chargé avant de le soumettre à l'approbation du conseil d'administration. Il est également certifié par les commissaires aux comptes. Le compte financier permet de faire ressortir les agrégats essentiels à l'évaluation de la situation financière de l'établissement, tels que le résultat, la capacité d'auto-financement, le fonds de roulement et la trésorerie.

Les comptes annuels sont composés :

- Du rapport de gestion de l'ordonnateur,
- Des états financiers (bilan, compte de résultat, annexe comptable)
- Des tableaux budgétaires et comptables réglementaires

Il est unique pour l'université et intègre l'ensemble des éléments financiers des entités qui la composent : l'université hors SACD, le SAIC, le CFA, la fondation, le réseau ESR.

- **Contexte de l'exercice 2022**

L'université a financé le GVT solde à hauteur de 941 K€ et l'impact sur 2022 du nouvel accord de la rémunération/temps de travail à hauteur de 266 K€.

Des éléments exogènes ont eu une incidence sur les comptes de l'université dès lors qu'ils ont été insuffisamment compensés alors même qu'ils relèvent de mesures nationales. C'est notamment le cas de l'impact sur le deuxième semestre de l'année 2022 de la hausse de 3,5 % du point d'indice de juillet 2022 qui n'a pas été compensée. La compensation marginale de la revalorisation LPR des contrats doctoraux financés sur SCSP laisse une charge nette de 71 K€ et le forfait télétravail, non compensé, un autre de 57 K€.

Autre élément exogène, cette fois conjoncturel, la hausse des fluides a été contenue à 2,16 % avec un surcoût de 90 K€ alors que la provision budgétaire du dernier BR avait été constituée à 1 786 K€ soit 40,57%. Ce résultat est à relier à l'approche budgétaire prudentielle opérée pour constituer la provision en octobre 2022 avec les informations du moment, à la clémence climatique du début de l'hiver 2022-2023 et à des éléments comptables plus techniques (factures sur bon de commande 2021, trop-perçu sur l'ARENH). Il est aussi partiellement porté par l'effet du télétravail engendré par la Covid au premier trimestre. Tous ces éléments positifs ont été amplifiés par l'application efficace du plan de sobriété adopté à l'automne. En effet, à titre d'exemple, la mobilisation de notre communauté universitaire a permis une consommation énergétique sur le mois de décembre 2022 de 14 à 15% inférieure à celle de décembre 2021 alors même que l'effet climatique est estimé pour notre région entre 3 et 5%.

Monsieur le président rappelle que les chiffres présentés sont le reflet des mesures prises par l'université en lien avec la loi sur la programmation de la recherche mais également le reflet des mesures extérieures à l'université et pour lesquelles l'établissement a dû absorber le budget. Il précise que le solde du GVT est conséquent et que cela diminue les marges de manœuvre de l'établissement.

Madame Hélène ŒUF explique que malgré ces surcoûts, l'établissement a maintenu le niveau d'investissement sur 2022 et les grands agrégats attestent de sa solidité financière.

Madame Hélène ŒUF signale qu'avec une compensation des 2 810 K€ de surcoûts exogènes inhabituels, les agrégats seraient mieux orientés, la CAF serait à 10,8 M€ au lieu de 8 M€ actuellement, le fonds de roulement augmenterait de presque 5 jours de fonctionnement et le taux de pression de la masse salariale diminuerait d'un peu plus d'un point. Ces problèmes de surcoûts exogènes mal compensés ont une réelle incidence sur l'établissement.

- **Le résultat de l'exercice**

Madame Hélène ŒUF précise que le résultat de l'exercice tient compte des produits et des charges de fonctionnement qui ont donné lieu à des mouvements de trésorerie, mais il tient compte également des opérations d'inventaire telles que les dotations aux amortissements, les provisions, la variation des stocks, les charges à payer, les produits constatés d'avance, etc.

Le résultat de l'exercice est constitué de dépenses décaissables telles que la masse salariale, des dépenses de fonctionnement et des charges non décaissables pour un montant de 220 441 K€. Les recettes encaissables telles que la SCSP, les autres produits encaissables et les produits non encaissables tels que les reprises de subventions s'élèvent à 222 808 K€. L'université maintient un résultat bénéficiaire de 2 397 K€.

- **Produits de fonctionnement**

Les produits de fonctionnement majeurs démontrent que la SCSP est en augmentation de + 2,34 %, ce qui représente une évolution de + 4 150 K€ par rapport à 2021 répartis sur le plan de relance à hauteur de 392 K€, sur le volet masse salariale pour 2 288 K€ et sur le volet fonctionnement pour 1 470 K€.

Les autres produits de fonctionnement sont en hausse de + 4,61 %, à hauteur de 29 929 K€ pour un taux de réalisation de 87,52 %. Il subsiste donc une sous facturation de 4 267 K€ par rapport aux prévisions du BR2 (34 196 K€).

Le taux d'autonomie financière s'établit à 20,01 %, nettement au-dessus du seuil de vigilance de 15 %.

- **Ressources propres par nature**

Les ventes de prestations représentent la moitié des ressources propres :

- L'apprentissage augmente de + 1 256 K€.
- Les droits de scolarité stagnent à – 21 K€.
- La formation continue et la VAE progressent de + 294 K€.
- Les prestations de recherche et les colloques augmentent fortement avec + 560 K€.
- La taxe d'apprentissage progresse modestement de + 66 K€.

Madame Hélène CEUF précise que le versement de la CVEC a lieu en janvier à la suite d'un changement de calendrier. Il a été demandé à l'université de ne pas le rattacher en produit à recevoir. Cela induit une baisse conjoncturelle de cette recette sur 2022 (-474 K€).

- **Dépenses de masse salariale**

Madame Hélène CEUF signale que l'université a effectué des dépenses de masse salariale à hauteur de 174,8 M€. Cette hausse correspond à 3,77 % de l'enveloppe de la masse salariale liée à la revalorisation de 3,5 % du point d'indice de juillet 2022, aux mesures de la LPR, à la progression du dispositif des collaborateurs occasionnels du service public (COSP) pour l'encadrement des étudiants de médecine, à la protection santé complémentaire et au nouvel accord sur la rémunération et le temps de travail.

Monsieur le président confirme que le nouvel accord sur la rémunération et le temps de travail représente un coût de 260 K€ pour un tiers d'année. Il signale que l'URCA a été auditionnée par la Cour des comptes qui a salué le travail qui a été fait avec les organisations syndicales afin de permettre la signature d'un accord correspondant aux objectifs fixés par l'université, à savoir la revalorisation du personnel BIATSS et un temps de travail mieux éclairé concernant les RTT et les congés correspondants à la durée légale.

Madame Hélène CEUF précise que le taux de pression de la masse salariale est en-dessous de la zone d'alerte située à 83 %, l'URCA se trouvant à 82,71 %.

Monsieur le président précise que les seuils d'alerte ont bougé car la masse salariale « contrainte » augmente, à cause des mesures de la loi de la programmation de la recherche, mais également à cause du PPCR et des revalorisations portant sur les BIATSS. Par conséquent, les grands équilibres évoluent.

- **Dépenses de fonctionnement par nature**

Madame Hélène ŒUF démontre que les services extérieurs, l'achat et la variation de stock et les autres charges de gestion courante ont augmenté. Globalement, l'université dépense 27 380 K€ soit une hausse de 819 K€ concernant principalement les postes des fluides ainsi que les frais de déplacement ou les frais en lien avec les personnels mis à la disposition de l'URCA. Les consommations de fioul ont baissé, notamment en eau, chauffage, gaz et fioul, grâce aux mesures ministérielles et aux mesures de sobriété portées par l'université.

Monsieur le président ajoute que les efforts de chacun ont porté leurs fruits, la consommation d'énergie du mois de décembre 2022 a chuté de 15 %, grâce aux aléas climatiques, aux rénovations de certains bâtiments et à l'achat également de nouveaux bâtiments équipés de très bonne qualités énergétiques.

Madame Hélène ŒUF explique que les frais de colloques et de missions sont en augmentation compte-tenu du fait que l'établissement n'a pas subi de crise sanitaire cette année. Cela induit une reprise de ces dépenses sans toutefois atteindre un retour aux valeurs d'avant crise sanitaire. Cela pourrait s'expliquer, à même niveau d'activité, par un changement d'un mode de travail lié à l'effet Covid avec davantage de réunions en visio-conférence.

Monsieur le président précise que cette hausse va perdurer du fait de l'augmentation de l'activité de l'URCA.

- **La capacité d'autofinancement**

Madame Hélène ŒUF explique que contrairement au résultat, la CAF ne retient que les activités de trésorerie et mesure ainsi la capacité de l'établissement à financer les investissements de l'exercice sur ses ressources annuelles. La CAF 2022 de l'URCA s'élève à 7 965 K€ et est en diminution en comparaison avec l'année 2021.

- **Le fonds de roulement**

Madame Hélène ŒUF précise que le fonds de roulement correspond au compte épargne de l'URCA. Il permet à l'établissement de vérifier dans quelle mesure est respectée une des règles fondamentales de l'équilibre financier à savoir que les acquisitions durables doivent être financées par des ressources stables.

Le fonds de roulement s'élève à 36 456 K€ et est en hausse de 4 860 K€ par rapport à 2021. Il permet la soutenabilité du plan pluriannuel d'investissement (PPI) voté avec le BI 2023. Il permet également de couvrir 63,92 jours de dépenses décaissables, bien au-dessus du plancher usuel de quinze jours.

Madame Hélène ŒUF signale que le fonds de roulement disponible est une donnée essentielle qui permet de mieux appréhender le niveau réel des réserves de financement de l'établissement au vu de ses engagements pour l'avenir et notamment de son PPI. Le seuil prudentiel des quinze jours s'élève à 8 476 K€ et le fonds de roulement disponible à 8 099K€, soit à 14,3 jours de fonctionnement à 377 K€ du seuil des 15 jours.

- **Les ressources d'investissement**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 12 369 K€, en baisse de 5 853 K€ par rapport à 2021. Cette baisse est en fait trompeuse puisque la recette comptable de 11 271 K€ perçue 2021 pour compenser l'intégration du siège dans le patrimoine de l'URCA disparaît naturellement en 2022.

- **Zoom sur le financement (hors CPER) par les partenaires du territoire**

• Région Grand-Est	9 451 K€
• Grand-Reims	1 403 K€
• Troyes Champagne Métropole	1 029 K€
• Département de l'Aube	744 K€
• Communauté d'agglomération de Châlons	119 K€

Madame Hélène ŒUF précise qu'il y a une nette augmentation des financements de la part de tous les partenaires cette année, en comparaison avec 2022.

- **Les dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement ont permis notamment des immobilisations en cours et de l'acquisition de matériels scientifiques et informatiques. Madame Hélène ŒUF démontre l'évolution des autorisations d'engagements d'investissement et explique, qu'en 2021, il est constaté un pic conjoncturel d'un montant de 11,27 M€ lié à l'intégration du siège en lien avec le pic en recettes. En 2022, on constate une sous-exécution marquée et conjoncturelle, due à un changement de direction de la DPLDD et à des retards induit sur le volet bâtementaire engendrant des reports d'opérations sur 2023.

- **La trésorerie**

Elle s'établit à 52 M€ en 2022 et représente 91,62 jours de fonctionnement, au-dessus du seuil prudentiel de 20 jours.

Monsieur le président précise que la trésorerie ne cesse d'augmenter, grâce à la régularité des encaissements de l'université, mais également grâce à une bonne gestion des fonds européens. Il ajoute que les partenaires et les collectivités participent véritablement à la bonne trésorerie de l'établissement.

➤ **Commissaire aux comptes :**

Madame Marianne CARLIER rappelle que le cabinet des commissaires aux comptes a été nommé pour cinq ans. Cette année est le dernier exercice de leur mandat et leur mission prend fin aujourd'hui. Elle précise qu'il faudra ajouter la nomination ou le renouvellement d'un prochain mandat de commissaire aux comptes à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'administration.

Le commissaire aux comptes doit se prononcer sur la régularité et la sincérité des comptes de l'établissement et doit s'assurer que les comptes sont établis dans le respect des normes comptables imposées à l'établissement. Il doit vérifier également que ces comptes donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé et de la situation financière et patrimoniale de l'université à la clôture. Le commissaire aux comptes se prononce également sur le bilan, le compte de résultat et l'annexe. Ces trois éléments font partie intégrante de son rapport. L'audit consiste à examiner les comptes par sondage, il travaille avec des seuils et son approche n'est pas exhaustive. Il apprécie les principes et les estimations retenus ainsi que la présentation de l'ensemble des comptes tout en appliquant ses normes d'exercices professionnelles. La formulation de l'opinion des commissaires aux comptes peut revêtir trois formes, une certification avec ou sans réserve ou un refus de certifier. Cette année, le commissaire aux comptes est intervenu en plusieurs phases sur les comptes. La première phase, en amont de la clôture des comptes, consistait en une analyse de la procédure de contrôle interne. Cette année, il a regardé les procédures concernant les recettes et particulièrement les conventions de

recherche et les conventions pluriannuelles. La seconde phase consiste à auditer ces comptes après la clôture lorsque l'agence comptable les a établis. Enfin, il restitue ses interventions et ses conclusions à la gouvernance.

L'environnement réglementaire et comptable sur cet exercice 2022 est relativement stable. Les comptes 2021 et 2022 sont comparables.

Madame la commissaire aux comptes confirme la régularité et la sincérité dans les comptes et certifie sans réserve les comptes de l'établissement. Elle attire l'attention sur la note de l'annexe décrivant les régularisations comptables passées par le report à nouveau concernant notamment les produits provenant des contrats d'apprentissage. Les vérifications spécifiques relatives au contrôle des informations et au contrôle des documents et des données chiffrées en lien avec les comptes présentés au conseil d'administration ont également été faites. Une opinion sur les comptes de la fondation a été émise et elle garantit une certification pure et simple des comptes de la fondation.

Monsieur le président précise que les délibérations portent sur les tableaux 1,2, 4 et 6.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le compte financier 2022 de l'université, à l'unanimité.

Monsieur Georges DURRY demande la date du prochain budget rectificatif.

Monsieur le président pense qu'il aura lieu en septembre 2023 et précise qu'il est préférable que le budget rectificatif ait lieu après la notification intermédiaire. Il remercie madame la commissaire aux comptes pour l'ensemble du travail accompli.

Il rappelle que madame Hélène CEUF assiste à son dernier conseil d'administration de l'URCA. Sa contribution à la gestion financière de l'établissement a été majeure et grâce à son caractère et sa pédagogie, elle a fait prendre conscience à chacun de l'importance d'intégrer un certain nombre de contraintes. Il remercie vivement madame Hélène CEUF pour son investissement au sein de l'URCA.

Madame Hélène CEUF remercie monsieur le président de lui avoir donné sa chance au sein de l'URCA. Elle a pris beaucoup de plaisir à travailler au sein de l'établissement et remercie l'ensemble des personnes bienveillantes à son égard, notamment monsieur Yannick REMION, monsieur Thierry LETELLIER, madame Aurore LONCHAY et monsieur Christophe CLEMENT.

➤ **Révision des tarifs de l'imprimerie centrale**

Monsieur Olivier DUPERON précise que ce point a été présenté à la commission des moyens le jeudi 9 mars 2023.

Monsieur Sébastien CORVAISIER précise qu'il y a une hausse des coûts des matières premières et suite à l'augmentation croissante du coût de la pâte à papier, les répercussions sont inévitables sur tous les supports papiers. Les imprimeries de l'URCA sont donc contraintes d'actualiser leurs tarifs afin de mieux maîtriser leurs équilibres budgétaires.

Monsieur Sébastien CORVAISIER propose une révision des prix du papier à hauteur du bordereau des prix unitaires actés dans le cadre du marché public. Deux facteurs servent à calculer le coût : le coût copie et le papier. Le coût global du papier est impacté uniquement sur le papier. Une augmentation globale de 67% est effective sur le lot 1 (papiers A4 et A3 blancs) par rapport au BPU en 2018, et une seconde augmentation de 49 % sur le lot 2 (tous les autres supports papiers), la même année.

Monsieur Sébastien CORVAISIER signale que les formats A4 et A3 représentent 95 % des reprographies et en ce qui concerne les copieurs de proximité, le prix du papier a augmenté de 67 %. Dans la

composante UFR DESP, par exemple, la consommation de papier représente un budget de 15 000 € et crée un impact sur le coût copie d'un montant de 2 500 €. Le coût du papier en couleur est dix fois plus élevé que le coût du papier en noir et blanc.

Madame Nathalie BARRANDON demande si la distribution de copie aux étudiants reste rentable financièrement et si le fait d'utiliser internet à défaut de faire des photocopies est aussi rentable d'un point de vue budgétaire et écologique. Elle suggère de faire un audit sur ce point afin de changer les pratiques dans le rapport au travail avec les étudiants.

Monsieur Sébastien CORVAISIER précise qu'il a été observé une diminution de production de papier et également une diminution de photocopies sur les copieurs de proximité. L'université consommait huit millions de copie par an et en consomme cinq millions aujourd'hui. Au sein de l'université, il y a deux-cent vingt-trois photocopieurs sur l'ensemble des sites. La production a changé au niveau des centres de reproduction, les utilisateurs utilisent davantage la reproduction en noir et blanc.

Monsieur le président demande à madame Nathalie BARRANDON si elle suggère d'intégrer le coût du numérique en termes de bilan carbone et de calculer ensuite le ratio.

Madame Nathalie BARRANDON précise qu'il faut également ajouter le coût de la consommation électrique dû au branchement des ordinateurs. Elle pense que la consommation du papier est moindre en comparaison avec l'énergie électrique.

Madame Marie OLIVIER signale que la consommation de papier a un coût en eau contrairement à l'informatique. Si le temps de lecture d'un document est long, il est préférable de le lire sur papier au lieu d'utiliser un ordinateur et dans ce cas de figure, le bilan carbone est meilleur.

Monsieur le président rappelle que le bilan de gaz à effet de serre est important. Il envisage d'établir des bilans dans différentes structures internes de l'université afin d'obtenir davantage de précisions notamment au niveau de la recherche, sur les aspects scientifiques et technologiques.

Madame Marie OLIVIER précise que l'université de Reims fait partie des 15 % d'universités à avoir établi des bilans de gaz à effet de serre.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la révision des tarifs de l'imprimerie centrale, à l'unanimité.

4. Accréditation des formations pour le contrat 2024-2028 :

Madame Marie OLIVIER précise que le dossier d'accréditation contient deux-cent-huit fichiers. Le DA01 correspond au dossier politique, le DA02 est un tableau Excel comparatif de l'offre de formation actuelle à la demande d'accréditation, le DA03 correspond à la liste des écoles doctorales, les cent-quarante-six fiches DA04 sont les fiches de formation des premiers et seconds cycles, les trois DA05 concernent les réponses aux recommandations faites à nos écoles doctorales, la quatrième école doctorale n'est pas concernée car elle est en co-accréditation et portée par AgroParisTech. Les cinquante-quatre DA06 correspondent aux fiches des formations relevant du troisième cycle en santé.

Madame Marie OLIVIER indique que deux fiches RNCP s'ajoutent aux deux-cent-six fichiers car l'université demande deux licences professionnelles en dehors de la nomenclature nationale. La première licence professionnelle s'intitule Gestion du patrimoine bâti et la seconde Métiers de la vigne et du vin.

Madame Marie OLIVIER explique que le DA01 est un dossier politique qui présente les grandes orientations stratégiques de l'établissement. Il suit une trame établie par le Hcéres qui insiste sur les changements depuis l'auto-évaluation. L'évaluation externe et l'accréditation étant gérées par le même comité d'expertise, il convient, autant que faire se peut, d'éviter les redites.

Le DA01 est constitué de quatre parties : Politique et caractérisation de l'offre de formation, Qualité pédagogique de l'offre de formation, Attractivité, performance et pertinence de l'offre de formation, et Pilotage et amélioration continue de l'offre de formation.

Afin de présenter la politique de caractérisation de l'offre de formation, les quatre axes stratégiques identifiés dans la lettre de cadrage sont détaillés. Il s'agit de l'ouverture des cursus, des liens avec l'environnement, de l'autonomie des étudiants et de l'internationalisation des formations. L'université a illustré le DA01 avec des exemples issus des fiches DA04 afin de le rendre plus concret et de reprendre les initiatives des équipes pédagogiques et des composantes.

Madame Marie OLIVIER ne souhaite pas faire une présentation exhaustive du document mais précise quelques points :

- L'ouverture à l'international est notamment illustrée par l'intégration dans le consortium INVEST et le succès de l'appel à projet EXEBIO.

- L'adossement à la recherche se concrétise notamment par un travail d'études et de recherches au niveau de la troisième année de toutes les licences à partir de la rentrée 2024.

- Les relations avec le monde socio-économique et l'insertion professionnelle : le DA01 insiste sur la structuration en blocs de compétences et de connaissances pour l'ensemble des diplômes, qui facilitera non seulement les liens avec le monde socio-économique mais également le développement des formations en alternance et l'accueil d'étudiants relevant de la formation continue.

- S'agissant de la diversification des pratiques pédagogiques, l'université a des appels à projets fructueux, notamment le projet DEMETERE et le projet PROMESS. Elle a créé le diplôme universitaire d'innovation pédagogique des enseignants du supérieur, porté par l'INSPE, qui va permettre à l'ensemble de la communauté enseignante de l'université d'apprendre à diversifier ses pratiques pédagogiques.

- S'agissant de l'ouverture et l'adaptation à l'international, le document insiste sur ALTISSIA et sur la certification en L3.

- En ce qui concerne l'attractivité, la pertinence et la performance, le projet AILES va permettre une meilleure articulation du bac -3 et bac +3 et va augmenter l'attractivité des formations.

- Enfin, s'agissant du pilotage et de l'amélioration continue, le DU porté par l'INSPE va permettre d'accompagner les enseignants dans la diversification de leurs pratiques pédagogiques. Des nouveaux critères sont introduits dans l'évaluation des dossiers de promotion pour les enseignants et enseignants-chercheurs comme la pédagogie et l'investissement dans les masters internationaux, etc. L'évaluation des enseignements par les étudiants sera généralisée à l'occasion de la nouvelle accréditation, ce qui permettra aux conseils de perfectionnement de disposer d'un outil de pilotage supplémentaire.

Le DA02 est un tableau Excel présentant, par mention, les différences entre l'offre de formation actuelle et l'offre de formation demandée à l'accréditation. Il fait apparaître les diplômes nationaux.

Le DA02 est constitué de quatre onglets :

- 1 onglet licence comprenant les grades licence (DFG de santé)
- 1 onglet DEUST
- 1 onglet licence professionnelle et BUT

- 1 ongle master comprenant les grades master (4 diplômes de formation approfondie et le diplôme national d'œnologie) et deux diplômes d'État (infirmier de pratique avancé et infirmier de bloc opératoire).

- **Comparatif premier cycle :**

Madame Marie OLIVIER précise qu'il y a un DEUST Technicien/préparateur en pharmacie et l'université souhaiterait obtenir un second DEUST dans le domaine de l'animation et de la gestion des activités physiques et sportives. En effet, du fait du passage de la licence professionnelle AGOAPS en trois ans, l'université demande un DEUST Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles (AGAPSC) intermédiaire, qui permettra une sortie professionnalisante à BAC +2. La fermeture de la licence AES est effective et c'est la raison pour laquelle le tableau des licences affiche un projet de moins. La licence Économie et gestion se scinde en deux licences, une licence Économie et une licence Gestion. Les deux licences de l'EiSINE, la licence Électronique, énergie électrique et automatique et la licence Sciences pour l'ingénieur fusionnent en une seule licence Sciences pour l'ingénieur. Quatre créations de licences professionnelles sont prévues : Gestion du patrimoine bâti, Domotique, Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et Métiers du tourisme : communication et valorisation des territoires. Trois autres licences professionnelles s'ajoutent : Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement qui va remplacer le parcours actuel Géosciences de l'environnement de la licence Sciences de la vie et de la Terre ; Métiers des administrations et collectivités territoriales va remplacer l'actuel parcours Administration publique de la licence Droit à Troyes ; Métiers de la vigne et du vin qui existe actuellement sous l'appellation Métiers du bois. Il n'y a pas de changement de périmètre pour les BUT et les diplômes de formation générale en santé.

- **Comparatif deuxième cycle :**

À partir de 2023, les détenteurs du diplôme national d'œnologie (DNO) auront un grade master ce qui explique que, pour la première fois, le DNO est demandé à l'accréditation. Deux masters supplémentaires ont été demandés, le master Droit du numérique et le master Droit de la propriété intellectuelle.

- **Troisième cycle :**

Aucun changement n'a été effectué pour les formations relevant du troisième cycle de santé (DA06). Dans le domaine des écoles doctorales, les changements concernent les DA03 pour leurs listes et les DA05 pour leurs réponses au Hcéres. Un changement de périmètre a été fait pour gagner en visibilité entre les deux écoles doctorales SFS et SNI. L'école doctorale des sciences fondamentales santé devient BCS, biologie, chimie, santé, et l'école SNI devient MPSNI, mathématiques, physique, sciences du numérique et de l'ingénieur.

- **Rappel du calendrier :**

Madame Marie OLIVIER rappelle que le 6 mars 2023, le conseil académique s'est prononcé favorablement sur cette accréditation.

- 10 mars 2023 : l'établissement a déposé le dossier d'accréditation au Hcéres
- 14 mars 2023 : le conseil d'administration doit procéder au vote de l'accréditation des formations
- Fin avril 2023 : le comité d'expertise va produire un premier rapport provisoire comprenant un tableau de 147 lignes (une par demande d'accréditation) et émettra pour chacune d'elle un avis favorable, défavorable ou réservé.

- 16 mai 2023 : auditions par le Hcéres des équipes pédagogiques portant les formations pour lesquelles il subsiste des questionnements des experts (probablement celles pour lesquelles l'avis est réservé ou défavorable)
- Début juin 2023 : second rapport provisoire post-audition du Hcéres
- Début juillet 2023 : publication du rapport définitif du Hcéres.

Monsieur Axel BUGNOT demande quels sont les changements effectués dans le diplôme d'administration publique de la licence de droit.

Madame Marie OLIVIER précise que le parcours Administration publique va disparaître car il n'est pas très attractif et sera remplacé par une licence professionnelle intitulée Métiers des administrations et collectivités territoriales.

Monsieur Georges DURRY demande pourquoi les écoles doctorales n'ont pas été fusionnées.

Monsieur le président explique que ce découpage correspond au projet de l'université dans lequel les quatre pôles jouent un rôle stratégique. Le but est de clarifier l'appartenance des équipes à l'ensemble des écoles doctorales. Le projet de l'établissement est identique à celui présenté en 2016 et l'idée est d'assurer une continuité de la formation des études doctorales et de la recherche innovation, sur chacun des pôles.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le dossier d'accréditation des formations pour le contrat 2024-2028, à l'unanimité.

5. Questions ressources humaines :

➤ Promotion interne dans le corps des professeurs des universités

Madame Tamar BALAN indique qu'un décret du 9 mars 2023 modifie les données calendaires initialement transmises dans la note aux membres du conseil d'administration. Elle précise que sept promotions ont été attribuées à l'URCA pour les années 2023 et 2024.

Madame Tamar BALAN explique qu'afin d'identifier les disciplines concernées par le repyramidage au sein de l'établissement, les éléments suivants ont été pris en compte :

- Le respect des orientations nationales en tenant compte des sections dont le quota MCF/PR est le moins favorable,
- La prise en compte de la parité femme/homme,
- La prise en compte des viviers de candidats (sur la base des éléments de diplôme disponibles)
- L'assurance d'un équilibre au sein des composantes.

Monsieur le président rappelle les treize promotions obtenues à l'université avec ces mêmes objectifs sur les années 2021 et 2022. Il a présenté les résultats obtenus au secrétariat général du SNESUP au niveau national qui s'intéressait aux repyramidages de l'ensemble des universités. L'établissement a été valorisé grâce à l'équité des promotions entre les femmes et les hommes. Les objectifs visant à compenser les déséquilibres entre les hommes et les femmes sur les fonctions de professeurs constituent les véritables enjeux de cette opération de repyramidage.

Monsieur le président souhaite que l'établissement continue de prendre en compte ces objectifs dans les mêmes proportions dans les années à venir.

- **Conditions d'éligibilité**

Madame Tamar BALAN indique que sont éligibles à la promotion interne dans le corps des professeurs des universités les maîtres de conférences titulaires de classe normale avec plus de dix ans de services effectifs dans ce grade et les maîtres de conférences titulaires hors classe. Les candidats doivent être titulaires de l'habilitation à diriger des recherches et relever des sections CNU déterminées par le conseil d'administration au 1^{er} janvier de l'année de nomination, soit cette année, au 1^{er} janvier 2023.

- **Calendrier prévisionnel des opérations**

La détermination des sections CNU en conseil d'administration peut s'effectuer jusqu'au 20 mars 2023. La phase de candidature est ouverte du 13 avril 2023 au 4 mai 2023.

La phase d'expertise du CNU aura lieu du 31 mai 2023 au 4 juillet 2023 et à l'issue, s'ouvrira une phase d'expertise des comités de promotions à la suite d'une nouvelle procédure mise en œuvre cette année.

Une saisie des avis devra s'effectuer au 2 novembre 2023.

- **Promotion**

Au titre de l'année 2023, il est proposé de retenir deux sections CNU de la même discipline pour un poste.

Monsieur le président précise qu'il ne s'agit pas de la même discipline et qu'il s'agit d'une nouveauté cette année pour avoir plus de viviers pour lesquels il est prévu de regrouper deux sections au sein du même groupe CNU. Il indique que pour la section 1, il y a un vivier de sept personnes, pour la section 2, un vivier de quatre personnes, pour la section 5, un vivier de quatre personnes, pour la section 6, un vivier d'une personne, pour la section 36, un vivier de trois personnes, pour la section 37, un vivier d'une personne, pour la section 61, un vivier de quatre personnes, pour la section 60, un vivier de six personnes, pour la section 64, un vivier de trois personnes, pour la section 65, un vivier de trois personnes, pour la section 71, un vivier de deux personnes et pour la section 74, un vivier de deux personnes.

Monsieur le président signale qu'il faut flécher les postes sur des groupes de section.

Madame Nathalie BARANDON fait remarquer que tous les groupes des SHS hors DEG ne sont pas représentés et demande si c'est à cause du fait qu'il y avait moins de viviers. Elle souhaite connaître les quantités des viviers.

Monsieur le président précise que dans la section 21, il n'y a pas de vivier et dans la section 22, il y a un vivier.

Monsieur Christophe CLEMENT indique que dans la section 7, il y a un candidat, dans la section 9, un candidat potentiel, sur la section 10, un candidat, sur la section 11, un candidat, sur la section douze, pas de candidat, sur la section 14, pas de candidat, sur la section 16, un candidat, sur la section 17, deux candidats, sur la section 18, pas de candidat, sur la section 19, un candidat, sur la section 21, pas de candidat, sur la section 22, un candidat, sur la section 23, un candidat, sur la section 24, pas de candidat.

Madame Tamar BALAN précise qu'il est possible de sélectionner deux candidats sur la section CNU.

Monsieur le président précise que les sections disciplinaires ne doivent pas être pénalisées dans l'université. L'URCA étudie actuellement la possibilité d'ouvrir une petite section désynchronisée sur des disciplines dites critiques par rapport à des compétences et cela concerne notamment les SHS.

Monsieur Georges DURRY demande si tout cela a été présenté au conseil académique.

Monsieur le président répond par la négative. Cette phase-là ne concerne pas le conseil académique.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le tableau fixant les sections CNU concernées par les opérations de promotions internes dans le corps des professeurs des universités, à l'unanimité.

6. Questions statutaires :

- **Modification des statuts de l'URCA**
- **Statuts du Centre de don de corps**

Monsieur Olivier DUPERON rappelle que les points relatifs aux questions statutaires sont liés. La modification des statuts de l'URCA doit permettre l'intégration du Centre de don de corps.

Monsieur Marc LABROUSSE, directeur du laboratoire d'anatomie de l'UFR médecine, explique que le don du corps est une vieille pratique indispensable à l'enseignement de l'anatomie. Le législateur a réglementé la pratique du don de corps en 2018.

Sur le plan légal, monsieur LABROUSSE explique que le donneur doit donner son consentement par écrit. L'établissement qui reçoit ce consentement doit avoir une autorisation délivrée par les ministères des tutelles. Le don du corps étant gratuit pour le donneur, les universités prennent les dons en charge au niveau national. La traçabilité des corps est assurée par un registre informatisé et la conservation des corps par le centre ne doit pas excéder 2 ans. Une personne de confiance est choisie par le donateur de son vivant afin de la prévenir lorsque le corps sera restitué et sous quelles conditions.

En ce qui concerne l'université, un centre de don de corps avec obligation de déposer un dossier d'agrément est créé. Le centre devra produire un bilan annuel de son activité et en parallèle, un comité d'éthique scientifique et pédagogique (CESP) assurera la surveillance de l'utilisation des corps selon les règles éthiques. Ce comité donnera son autorisation sur la réalisation de l'ensemble des projets d'enseignement et de recherche.

Les missions du centre de don de corps sont :

- Communiquer des informations aux futurs donneurs sur les démarches à suivre,
- Recueillir les consentements des donneurs majeurs,
- Gérer le transport du corps des donneurs depuis leur lieu de décès vers le centre du don de corps où ils sont inscrits.,
- Assurer la traçabilité des dons puis des corps reçus par un registre informatisé,
- Vérifier l'état sanitaire des corps reçus,
- Conserver les corps dans les conditions respectueuses de l'éthique,
- Restituer l'identité du donneur à l'issue des travaux scientifiques ou pédagogiques,
- Former les personnels.

Monsieur Marc LABROUSSE précise que l'université privilégie le choix d'un responsable anatomiste de don de corps dans la section 42-01 interne à l'établissement pour un mandat de cinq ans. Ce responsable va organiser et coordonner les activités du centre de don de corps en collaboration avec le CESP. Il peut refuser les projets qui lui paraissent non conformes aux garanties éthiques. Il autorise la segmentation des corps qui est très réglementée et qui nécessite d'être justifiée. Il présente ensuite pour approbation un rapport annuel d'activités au comité puis le transmet au conseil de gestion de l'UFR de médecine, aux commissions de recherche et de la formation et au conseil d'administration de l'université, ainsi qu'aux ministères de tutelle.

Le CESP est constitué de deux parties :

- ✓ Un collège composé de cinq personnalités de l'université de Reims Champagne-Ardenne dont :
 - Trois enseignants-chercheurs : le professeur Ambroise DUPREY, chef du service de chirurgie vasculaire, le docteur Cyril PERRENOT, chirurgien viscéral et digestif et MCUPH et le docteur Emilie RAIMOND, gynécologue obstétricienne et MCUPH.
 - Un enseignant-chercheur qualifié en droit éthique, philosophie ou sociologie : le professeur Arthur KALADJIAN, chef du service psychiatrie et membre du laboratoire C2S.
 - Un technicien en fonction dans le centre de don de corps, monsieur Yves JACQUOT.
- ✓ Un collège composé de cinq personnalités extérieures de l'université de Reims Champagne-Ardenne dont :
 - Une personnalité reconnue pour son expertise sur les questions éthiques et scientifiques : monsieur Vincent SANCHEZ, chef du service des soins palliatifs au CHU.
 - Un enseignant-chercheur des sciences humaines et sociales, qualifié en droit éthique, philosophie ou sociologie, monsieur Jean MIGUEL, professeur au CHU de Nantes qui dirige le service des soins palliatifs.
 - Une psychologue, madame Hanane DESTUETS qui intervient dans les dons d'organe.
 - Un professionnel de santé : professeur d'anatomie, docteur Stéphane PLOTEAU du CHU de Nantes et également gynécologue-obstétricien en pratique clinique.
 - Un représentant des donneurs : monsieur Gérard ALEXANDRE, inscrit sur le fichier.

Monsieur Marc LABROUSSE remercie toutes les personnes participantes à la construction des dossiers, notamment la présidence, la doyenne, madame Virginie BRULE-PINTAUX et monsieur Etienne DESMET.

Monsieur le président rappelle l'affaire du « charnier » de Paris-Descartes » pour laquelle les procédures sont toujours en cours et qui a déclenché la publication des nouveaux textes réglementaires.

Monsieur Marc LABROUSSE indique que les arrêtés d'application vont être publiés prochainement.

Monsieur le président précise que le coût de la construction du laboratoire de don de corps est estimé entre cent et cent-cinquante mille euros.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des statuts de l'URCA relative à la création d'un article sur le centre du don de corps, **à l'unanimité.***

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les statuts du centre du don de corps du laboratoire d'Anatomie de l'UFR de Médecine, **à l'unanimité.***

7. Questions pédagogiques :

- **Relevés de décisions de la CR du 13 décembre 2022 et du 14 février 2023**

Néant

8. Questions recherche :

- **Relevés de décisions de la CFVU du 13 décembre 2022 et du 14 février 2023**

Néant

9. Questions diverses :

Monsieur le président évoque la question diverse de madame BARRANDON relative à la dotation pour les unités de recherche concernant la réserve de précaution, et notamment son pourcentage : « *Pour quelle raison le pourcentage a t'il augmenté ? Malheureusement, avec ce système, la dotation est souvent amputée et soumise à des dépenses fortuites, un pourcentage aussi élevé devient un réel frein aux ambitions scientifiques car la recherche de qualité se planifie sur du long ou moyen terme. Par ailleurs, l'application différentielle d'un pourcentage élevé ne tenant pas compte de la taille des équipes de recherche et de leur taux d'activité semble peu équitable, ne faudrait-il pas plutôt à minima un pourcentage par tranche de dotation.* »

Monsieur le président trouve que la tranche de dotation est un élément intéressant auquel il n'avait pas été pensé.

Monsieur Christophe CLEMENT indique que la réserve de précaution a augmenté car il fallait avoir une démarche prudentielle encore un peu plus appuyée que les autres années, ne sachant pas si l'Etat allait compenser cette augmentation en agissant sur le point d'indice ou sur le coût de l'énergie. Il explique que les tranches de dotation sont difficilement applicables et précise que l'établissement a mis en place un dégel des crédits en fin d'année, à la demande des unités, moyennant un justificatif. Ces crédits concernent notamment des dépenses relatives à un programme de test, une réparation, une maintenance ou autre. Tous les directeurs d'unité ont été informés de la procédure des crédits gelés en 2022.

Madame Nathalie BARRANDON indique que cela incite à ce qu'un quart du budget d'un laboratoire soit consacré à des investissements matériels. Il lui paraît difficile de projeter des activités scientifiques en début d'année sans être certain de pouvoir disposer de l'argent de la réserve.

Monsieur le président rappelle que la réserve de précaution permet de cesser l'engagement de crédits inutiles à l'unité en fin d'année. Des tables, des chaises, du champagne et des toges académiques ont été achetés, à tort, en décembre 2022 avec les crédits de fonctionnement de l'unité. Il précise qu'il n'y aura jamais de réserve de précaution sur des questions en lien avec la thèse ou en lien avec une mission importante. Il souhaite que les budgets de l'URCA soient parfaitement équilibrés à l'avenir afin de ne plus utiliser la réserve de précaution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h05.